

Impression du journal Besançon Votre Ville - Passation du marché

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le marché pour l'impression du journal Besançon Votre Ville étant arrivé à expiration en décembre 1989, un appel d'offres a été lancé en septembre 1989 pour établir un nouveau marché applicable dès janvier 1990. Le choix s'est porté sur l'entreprise «L'Ardennais SA», déjà titulaire de l'ancien marché.

Ce nouveau contrat est un marché à commandes mensuelles, mois de juillet et août exceptés, soit dix numéros pour l'année 1990. Il sera renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder 5 ans.

La dépense étant estimée à 720 000 F TTC, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que le (ou les) avenants permettant l'exécution complète de la prestation, y compris les commandes supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. ROUSSEAU : Monsieur le Député-Maire, j'aurais simplement voulu me faire reconfirmer par M. Pierre RUEFF le pourcentage de papier recyclé lors de l'impression de BVV, et savoir si ce pourcentage serait reconduit dans le prochain contrat et même, au besoin, éventuellement augmenté ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous avez partiellement répondu à la question que je voulais poser : je m'étonnais que nous soyons obligés de faire imprimer ce journal bien loin d'ici, bien loin de la Franche-Comté. Je ne pense pas que nous manquions tout de même d'imprimeurs de qualité. Alors est-ce que c'est un problème de coût, de concurrence ? Comment est lancé l'appel d'offres ? Pouvez-vous nous donner des renseignements un peu plus précis là-dessus ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais bien sûr ! C'est Pierre RUEFF qui va parler pour moi.

M. RUEFF : Sur le premier point c'est toujours 20 % et pour le moment il n'y a pas de changement prévu dans le pourcentage du papier recyclé dans l'ensemble du papier de BVV. Sur le deuxième point c'est une question technique, à savoir qu'il n'y a plus d'imprimerie à Besançon qui puisse tirer ce format. Le marché est passé suivant les modalités normales et les réponses sont examinées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ou bien nous changeons de format ! C'est ce qui est envisagé je crois, ou est-ce en réflexion ?

M. RUEFF : C'est en réflexion pour le moment. Changer de format, changer de formule sont des choses qui seront vues d'ici la fin de l'année.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez donc toute l'année pour y réfléchir.

M. TOURRAIN : C'était ce que je voulais proposer : changer de format...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voyez que nous avons pensé la même chose !

M. TOURRAIN : ...on en a déjà discuté une fois en commission mais je crois qu'on pourrait aller beaucoup plus vite. Il ne faut pas 6 mois pour changer la structure d'un journal, je ne pense pas. Enfin vous avez des journalistes qui sont tout à fait qualifiés...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas aussi si simple que vous le pensez.

M. TOURRAIN : ...et vous avez un directeur de la communication qui s'y connaît très bien.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr. Mais constituer la maquette d'un journal Monsieur TOURRAIN n'est pas aussi simple que vous le dites maintenant.

M. TOURRAIN : Vous prendrez des conseils...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh, mais je prends des conseils partout !

M. RUEFF : BVV est un journal qui est très lu. Chaque année ou chaque deux années plutôt on fait faire un sondage par les étudiants de l'IUT. Nous allons en refaire un certainement dans les mois qui viennent car lorsqu'on change une formule, il faut le faire en l'ayant bien étudiée et en sachant comment elle pourra être ressentie par les lecteurs donc par les Bisontins. C'est pour cela qu'on avance doucement dans la réflexion sur un nouveau produit, un nouveau BVV. Nous en reparlerons donc dans les mois qui viennent, il y aura certainement une nouvelle proposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Doucement mais sûrement ! Je crois qu'il y a un bon impact de BVV, il faut continuer. Effectivement le format actuel, comme à vous Monsieur TOURRAIN, ne me convient pas tellement. Je préférerais autre chose mais on y réfléchit et je crois qu'on arrivera peut-être à une formule qui nous permettra de faire travailler les imprimeries locales, c'est prévu d'ailleurs dans les conditions.

M. TOURRAIN : Puisqu'on parle de BVV, je pense que tout le monde aura lu dans le dernier BVV la page des groupes politiques et je voudrais me tourner vers les Verts. Lorsqu'un jour je vous ai dit dans une boutade, que vous n'aviez pas compris que le tunnel sous la Citadelle était dû à M. le Maire socialiste et à son équipe socialiste, lisez BVV et vous verrez que cette fois-ci vous avez la confirmation : le tunnel sous la Citadelle, c'est bien la majorité socialiste qui l'a décidé, qui l'a voulu et qui l'a réclamé depuis longtemps puisqu'on va l'avoir ! (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de parler pour nous Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Non, mais je pense que vous comprenez ce que c'est que l'humour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh il y a longtemps que je comprends l'humour, surtout avec vous.

M. FOUSSERET : Puisqu'on parle de BVV, je voudrais tout d'abord me féliciter des propos de NACHIN, une fois n'est pas coutume, qui nous a traités, et il ne faudrait surtout pas le démentir, de municipalité écologiste, écologiste et socialiste c'est vrai, donc j'ai pris bonne note...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça va ensemble !

M. FOUSSERET : Ça va ensemble et j'ai pris bonne note de cette dénomination. Mais j'ai lu, comme tout le monde, BVV de ce mois-ci et je voudrais m'élever contre la désinformation qui consiste à écrire qu'une autoroute va traverser Planoise. En tant que Conseiller Général de Planoise, je ne peux pas accepter qu'on dise encore cela. Je crois que c'est vraiment un scandale que des élus qui doivent être des gens responsables puissent dans un journal comme BVV écrire et faire de tels dessins. Il y a deux sortes d'attitudes, il y a ceux qui travaillent en silence et je peux dire que le Député-Maire, Bernard RÉGNIER et moi-même sommes intervenus depuis plus d'un an pour effectivement faire enterrer la voie de desserte et de contournement, mais alors je termine...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La parole est à Jean-Louis FOUSSERET et à lui seul !

M. FOUSSERET : Nous, nous n'avons pas fait de démagogie. Nous n'écrivons pas n'importe quoi mais nous nous sommes effectivement bagarrés avec la DDE. Et tu sais bien que dans le projet définitif, toute la traversée de Planoise va être en souterrain pour éviter toutes les nuisances. Je répète donc qu'il est absolument anormal que des élus que je respecte, des élus responsables puissent écrire et dire, encore aujourd'hui devant leur place, qu'une autoroute va traverser Planoise parce que c'est faux ! C'est une deux voies qui va longer en souterrain Planoise pour éviter les nuisances. Aussi si vous êtes objectifs, je vous demande de rectifier, de ne pas dire n'importe quoi et de le publier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais le papier se laisse écrire, on le sait bien mais tout dépend de qui tient la plume.

M. FOUSSERET : J'ai vu des Planoisiens l'autre soir qui m'ont dit : «on a vu BVV, alors cette autoroute va passer à Planoise ? On envisage de déménager». Mais voilà où votre irresponsabilité peut conduire ! Alors ne dites pas n'importe quoi, vous savez bien que ce ne sera pas une autoroute, ça sera une voie de desserte et de contournement qui va traverser Planoise en souterrain en permettant entre autres tout le remodelage du carrefour de Micropolis. Vous le savez mais vous continuez à dire qu'une autoroute va traverser Planoise, moi je ne peux pas accepter cela !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur le Conseiller Général de Planoise, je vous invite à inviter les Planoisiens à la foire exposition de cette année où vous aurez la maquette de la future réalisation de «l'autoroute des Verts» qui va là et où vous verrez effectivement le tracé sur maquette de cette voie de contournement qui longe en dessous Micropolis et Planoise, c'est vrai. Monsieur NACHIN souhaitait répondre ?

M. NACHIN : Oui, moi je veux rassurer mon ami Jean-Louis FOUSSERET. Il ne faut pas prendre les choses...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous êtes amis, vous irez boire un pot puis vous rassurer là-bas, mais allez-y !

M. NACHIN : Oui d'accord, non mais on se connaît depuis longtemps aussi et puis on peut s'apprécier. C'est vrai que le fait que l'autoroute soit enterrée dans le secteur de Planoise est positif en ce qui concerne les nuisances sonores. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, ça n'y changera rigoureusement rien. Et je voudrais demander à Jean-Louis FOUSSERET si tous les efforts qu'il a fait en secret dans son Cabinet et qui ont abouti à faire enterrer, en compagnie d'ailleurs de M. le Député-Maire et de Bernard RÉGNIER, puisque c'est lui-même qui l'a dit...

M. FOUSSERET : Non, non j'ai dit le Député-Maire, Bernard RÉGNIER et moi-même, alors ne renverse pas.

M. NACHIN : Ce que je voudrais, c'est qu'il continue à faire des efforts pour que l'autoroute soit également enterrée dans le vallon des Montboucons, le long de la Faculté des Sciences et des résidences universitaires. Alors là je crois ce serait très bien mais comme le projet enterré au pied de Planoise va déjà coûter au bas mot 50 MF d'après ce qu'on nous a dit en commission, je crois que ça va -mais il n'y a pas eu de délibération à ma connaissance, on annonce ça comme ça- !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, c'est un projet que nous avons demandé au CETE de Lyon pour faire en sorte qu'on réduise les nuisances pour cette voie de contournement qui passe dans un secteur particulièrement dense et là nous n'avons pour l'instant qu'un projet qu'il faudra inscrire au 11^{ème} plan avec d'autres collectivités pour effectivement réaliser cette voie indispensable à l'économie de Besançon, chacun le sait. Nous fermons la parenthèse. Nous en étions restés ici à la passation du marché de BVV avec l'Ardennais, personne n'est opposé particulièrement, c'est adopté. Claude MAGNIN souhaitait intervenir sur BVV ?

M. MAGNIN : Oui toujours à propos de BVV Monsieur le Maire et toujours à propos d'un article et toujours à propos des Verts et d'André NACHIN. Très rapidement, enfin vous avez probablement lu cet article en page d'expressions des groupes intitulé «comme larrons en foire». Je ne peux pas laisser écrire sans réagir en effet que l'ensemble des élus et les élus de la Nation seraient des brigands qui se partageraient l'argent des contribuables.

C'est un article que j'ai considéré grave, et je n'ai pas été le seul à considérer ainsi parce qu'il favorise incontestablement l'anti-parlementarisme, nous n'en avons pas besoin. Il tend à faire croire naturellement que l'ensemble des élus sont, comme le dit Jean-Marie LE PEN, tous pourris et je ne pensais pas que ce type de langage tu pouvais, André NACHIN, le tenir pour ton propre compte.

Tu as, par ailleurs, opéré un amalgame alors je ne sais pas si c'est un amalgame volontaire ou si c'est un amalgame par ignorance entre deux lois, quand tu parles de loi d'amnistie, de quelle loi

parles-tu ? Il n'existe qu'une seule loi d'amnistie, la loi d'amnistie présidentielle de juillet 1988 que l'ensemble de la gauche et de la droite ont voté, et qui concernait, si celle de 1988 Monsieur TOURRAIN si, si absolument Monsieur TOURRAIN, absolument et qui concernait, je m'excuse...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, laissez parler M. MAGNIN. Vous n'y étiez pas ; on y était M. JACQUEMIN et moi, on peut vous en parler tous les deux.

M. MAGNIN : ...et qui concernait naturellement les infractions liées aux campagnes électorales mais qui concernait également des dizaines de milliers de Français, il n'y avait pas de ce point de vue-là deux poids deux mesures.

Tu as établi également André NACHIN un raisonnement que je considère particulièrement dangereux puisqu'il vise à introduire ou à infiltrer le soupçon ; tu dis : la SAE a été impliquée dans une affaire de fausses factures, ce qui est vrai. Or le Député-Maire de Besançon a concédé à une filiale de la SAE la réalisation de la ZAC de Châteaufarine donc et tu laisses le doute et tu laisses le soupçon. Absolument ! Tu le suggères...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. NACHIN n'a pas la parole.

M. MAGNIN : Tu le suggères et je trouve que c'est grave. Je n'apprécie pas la tactique de l'insinuation effectivement qui est habituellement l'apanage de l'extrême-droite et pour cela en tant que socialiste, j'élève une protestation tout à fait énergique contre cette façon d'engager le débat.

Si tu veux participer à la moralisation de la vie politique et je crois qu'ici nous sommes tous là pour le faire effectivement, et la loi de janvier 1990 y participe effectivement, mais ce n'est pas le lieu d'en débattre effectivement, si tu veux y participer, fais-le avec d'autres procédés. Si tu veux te constituer professeur de morale, applique-toi et soumets-toi toi-même à une éthique intellectuelle et enfin je te dirai tout simplement que si tu as André NACHIN les mains blanches, c'est peut-être, comme le disait un vieux révolutionnaire, parce que tu n'as pas de mains.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, c'est intéressant tout cela, allons, voyons ! On débat de choses très concrètes et intéressantes.

M. HIRSCH : Ce n'est pas sans un certain malaise dans les circonstances actuelles que j'ai lu cet article. En effet, je crois que la démocratie autorise de débattre de tous les problèmes mais pas n'importe comment et j'ai relevé, et mes amis démocrates l'ont relevé comme moi, que nous étions dans ce contexte relativement loin de l'écologie pour laquelle vous le savez, nous avons les uns et les autres ici un vif intérêt.

En effet, je trouve que le type de propos utilisé s'apparente de très près à la bonne conscience et à l'autosatisfaction. Je crois que les élus, quelle que soit leur couleur, ont une responsabilité particulière et doivent donner l'image d'un débat démocratique digne et je regrette particulièrement que soient mises en cause dans cet article des personnes qui, pour l'essentiel ne sont pas bisontines, qu'elles fassent l'objet d'amalgame en termes désobligeants et enfin qu'on utilise la technique de la généralisation. Nous sommes tout prêts sur tous les problèmes que vous avez évoqués, à établir un débat démocratique sincère mais nous estimons que cet article, dans sa forme -le fond est une autre chose- est un mauvais exemple qui autorise tous les dérapages.

M. NACHIN : Je vais répondre très brièvement d'abord à Claude MAGNIN pour dire que je n'ai pas fait d'amalgame entre le Maire et la SAE comme tu le laissais supposer. C'est vrai qu'à aucun moment il nous a été dit qu'une filiale de la SAE intervenait dans la ZAC de Châteaufarine, on a toujours parlé de SAINTOT et dans aucun des documents qui nous ont été remis il n'était fait état qu'il s'agissait de la SAE.

En ce qui concerne l'amalgame que tu fais entre moi-même et puis LE PEN, je t'en laisse la responsabilité. Je crois que tu utilises des procédés qui ne sont pas très flatteurs.

Au Docteur HIRSCH, je dois dire que nous avons exprimé à l'occasion des événements qui se sont passés, tout à la fois la compassion et la solidarité des Verts avec la communauté juive et j'ai eu l'occasion tout à l'heure de le dire à M. Bernard WEIL.

Enfin, nous sommes un parti politique et nous ne nous intéressons pas seulement à l'environnement, aux petites fleurs et aux petits oiseaux, mais que tout ce qui concerne la politique nous intéresse et nous avons l'intention d'intervenir chaque fois que des problèmes politiques se poseront.

M. PINARD : Si je relis l'article de M. NACHIN, je lis : «la SAE vous connaissez, c'est la Société Auxiliaire d'Entreprises et c'est à l'une de ses filiales que le Député-Maire de Besançon a concédé la réalisation de la ZAC de Châteaufarine». Comme procédé, c'est exactement le même procédé que si, prenant «l'indispensable» et voyant que le parti des Verts est le seul qui soit cité et voyant vingt pages plus tôt ce qui est dit sur la prostitution, je disais : comme c'est curieux ! C'est exactement le même procédé d'amalgame, c'est exactement l'allusion perfide. C'est la manière couteleuse, c'est l'insinuation malveillante, il est vrai qu'il est spécialiste du fait. Le jour où, utilisant un procédé digne de la pire extrême-droite, tu as daubé sur l'étymologie de MUSSIGMANN. Qu'est-ce que c'est que ces procédés ? Ce sont des procédés vicieux, dignes des pires staliniens dont tu as été l'un des compagnons de route et l'une des marionnettes les plus dociles. Alors quand par-dessus le marché, dans ta feuille verte, tu parles de «CEAUCESCU de province» à propos des Mercureaux, arrête. Arrête ce genre, ça passait encore il y a vingt-cinq ans ce genre de truc. Tu sais des forces politiques nouvelles moi j'en ai connues, j'en ai combattues, mais je n'ai jamais vu un article aussi basement politicien dans BVV que je connais depuis 1973, que celui que tu as fait, le plus basement politicien, je maintiens et le plus pervers.

M. HIRSCH : Je souhaite répondre très brièvement à M. NACHIN que je ne suis pas intervenu ni dans le contexte actuel, ni au nom d'un groupe particulier auquel il m'a fait plaisir de me rappeler que j'appartenais. Je voudrais seulement dire qu'il existe des règles d'écologie démocratique et intellectuelle comme il existe des règles d'écologie naturelle et physique et je m'en tiendrai là, je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais simplement ajouter à l'adresse de M. NACHIN que son article dans BVV va susciter un certain nombre de droits de réponse de personnes extérieures au Conseil Municipal et à la Ville de Besançon qui se sont senties tout à fait touchées et directement concernées par cet article. Moi personnellement je n'en fais pas grand cas, connaissant bien André NACHIN qui est capable d'écrire n'importe quoi. Tu sais bien, André NACHIN, que l'amnistie qui est là -d'abord il y en a deux- et que l'amnistie ne concerne en rien la Ville de Besançon et son Maire et que jamais la Ville de Besançon ne s'est servi d'aucun bureau d'études intermédiaire dans tous les travaux qui ont été commandés et signés par le Maire, ça tu le sais fondamentalement.

Donc ce qui se glisse dans cet article, c'est simplement le souci des Verts de discréditer la classe politique et notamment les parlementaires que nous sommes. Je crois que tous les parlementaires ici sont tout à fait d'accord pour dire que ce type d'article est indigne d'un Conseiller Municipal quel qu'il soit. Moi ça ne m'a pas touché parce que je te connais depuis trop longtemps, mais c'est vrai que dans l'opinion publique, ce type d'article est très... Quand tu dis que tu ne sais pas que SAINTOT c'est la SAE, il ne faut quand même pas nous prendre pour des imbéciles. Depuis dix ans, SAINTOT a été récupéré par la SAE et avec la SAE SAINTOT nous avons fait un certain nombre d'opérations de type privé, de ZAC privées, comme nous le faisons avec toutes les entreprises de Besançon, quelles qu'elles soient. Nous travaillons avec les entreprises bisontines de la même façon, c'est-à-dire clairement, honnêtement, sans aucune difficulté, sans aucun problème et tu peux interroger tous les chefs d'entreprise de la Ville, ils te diront ce qu'ils pensent de la façon dont à la Ville de Besançon on traite ce type de problème. Ça ne me touche absolument pas parce que je le conçois différemment ailleurs, mais vouloir faire l'amalgame entre tout cela, c'est effectivement très mauvais et c'est surtout discréditer à la fois les amis politiques ou adversaires politiques qui sont là, et le Député-Maire de Besançon, mais ça ne nous touchera pas parce qu'on est bien au-dessus de ce type de documents qui peuvent paraître dans BVV.

Je dis que c'est vraiment un article très mauvais et qui n'est pas digne d'un responsable municipal, fut-il le responsable des Verts que tu représentes.

M. NACHIN : Je ne suis pas le responsable des Verts...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tu en es l'un d'entre eux.

M. NACHIN : ...je suis l'un d'entre eux. A propos de la SAE, je renvoie seulement à ce que j'ai déclaré tout à l'heure qui figurera dans le procès-verbal, ce n'est pas du tout ce que tu as cru comprendre. En ce qui concerne les parlementaires que j'ai mis en cause dans cet article, et là je réponds à M. TOURRAIN puisque M. TOURRAIN a fait paraître dans la presse un...

M. TOURRAIN : Écoutez, Monsieur on n'est pas ici pour commenter ce qui passe dans la presse...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non c'est dans BVV, c'est quand même notre journal.

M. TOURRAIN : ...dans BVV mais de grâce ne venez pas refaire une revue de presse avec ce que j'ai écrit, ce que je n'ai pas écrit parce que tout à l'heure...

M. NACHIN : Bon d'accord. Alors, ce que je veux dire, c'est que mon article s'appuie sur le compte rendu des séances, l'annexe au procès-verbal de l'Assemblée Nationale et du Sénat et j'ai été avisé tout à l'heure que M. GRUILLOT demandait un droit de réponse et qu'il souhaitait que ce droit de réponse figure dans la place qui est réservée au groupe des Verts dans le prochain BVV.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui c'est vrai.

M. NACHIN : Je dois dire que je ne suis pas d'accord parce que le compte rendu du scrutin de l'Assemblée Nationale concernant l'ensemble du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, lecture définitive, a été voté par le groupe socialiste, se sont opposés les élus communistes et n'ont pas pris part au vote le groupe RPR, le groupe UDF et le groupe UDC.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas ça qui est en cause !

M. NACHIN : Mais en ce qui concerne les sénateurs, scrutin n° 93 sur l'ensemble du projet de loi, c'est la même formulation que tout à l'heure, le Sénat a adopté, ont voté pour : Georges GRUILLOT, Louis SOUVET, sur le même texte que le précédent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais nous avons tous la responsabilité de nos votes, nous sommes des hommes publics, des hommes politiques et quand nous votons, nous savons ce que nous votons et quand tu lis, tu ne sais même pas ce que tu lis, c'est clair.

M. NACHIN : Non mais ça, c'est trop facile !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais si, on ne va pas discuter de l'amnistie, on en aurait pour une heure. Il y a deux textes d'amnistie que nous connaissons bien.

M. NACHIN : C'est un peu trop facile à vouloir faire passer les autres pour des imbéciles...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais ce qui est en cause simplement, c'est le fait que tu t'adresses à des parlementaires à travers la presse municipale qui est mise en cause effectivement par les parlementaires qui ont été, là, mis en cause par un Conseiller Municipal. C'est ça que je reproche, c'est tout. Ce ne sont pas des affaires municipales mais des affaires qui concernent ces parlementaires et ils ont totalement droit à la réponse. Le droit de réponse sera publié à la place de ce que les Verts publient habituellement, c'est clair.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, vous êtes chargé de par la loi de diriger les débats.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je les dirige le mieux possible.

M. TOURRAIN : Vous faites votre possible mais lorsque la discussion dérape, il vous appartient à ce moment-là de mettre un frein à ce dérapage...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais le mettre.

M. TOURRAIN : ...et de revenir à des choses qui nous concernent directement, c'est-à-dire les problèmes du Conseil Municipal. On ne va pas épiloguer pendant très longtemps sur les responsabilités des uns et des autres dans les articles de BVV. Je crois que tout a été dit là-dessus et même trop a été dit. Je ne suis pas d'accord d'ailleurs de considérer les Verts avec le mépris qu'affichent certains collègues du Conseil Municipal. Je trouve cela franchement désagréable et je le dis et je souhaiterais que vous mettiez un terme à ce débat qui n'a que trop duré.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Surtout venant de vous Monsieur TOURRAIN, je considère qu'effectivement il faut mettre un terme à ce débat. Les Verts ne sont pas en cause ; il s'agit du signataire de cette publication réservée au groupe des Verts dans ce Conseil Municipal et comme il s'agit d'une presse municipale, je pense que nous ne nous sommes pas éloignés très longtemps de ce qui concerne la vie municipale, mais je mets un terme à ce débat.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.